

### **Opcw EP et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes signent un accord majeur pour le développement de l'apprentissage.**

**Grâce à leur expertise commune sur l'apprentissage, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes et Opcw Ep en Auvergne-Rhône-Alpes (Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité) ont décidé d'unir leurs forces pour accompagner les entreprises dans leurs démarches de recrutement et de formation et favoriser le développement de l'alternance et l'orientation des jeunes.**

Les structures régionales en Auvergne-Rhône-Alpes, Opcw EP et la CMA se mobilisent au service des entreprises afin de sécuriser leurs démarches de recrutement et de formation de nouveaux apprentis. Une fois les besoins en recrutement et en compétence des entreprises définis, ces deux partenaires accompagnent les parties prenantes et le CFA jusqu'à la signature du contrat. Différents outils sont mis à la disposition des entreprises et Opcw EP et la CMA s'assurent de la conformité juridique du contrat d'apprentissage. Cette prestation d'accompagnement permet également aux entreprises d'être facilement mises en relation avec de jeunes candidats.

#### **Favoriser le développement de l'alternance**

Pour développer le vecteur de qualification et d'insertion que représente l'alternance, et en particulier l'apprentissage, Opcw EP et la CMA s'engagent à :

- Participer à différentes opérations de promotion de l'apprentissage sur les territoires ;
- Relayer les politiques définies auprès des entreprises notamment celles n'employant pas d'apprentis ;
- Travailler en lien avec les CFA sur les offres d'apprentissage et les besoins en apprentis ;
- Partager les offres d'apprentissage recueillies et mettre en relation les jeunes avec les entreprises.

#### **Faire découvrir les métiers et agir en faveur de l'orientation**

En Auvergne-Rhône-Alpes, Opcw EP et la CMA font de l'orientation des jeunes une priorité et se mobilisent pour :

- Favoriser la découverte de l'entreprise et la connaissance des métiers ;
- Renforcer les actions contribuant au développement de la relation Ecole-Entreprise ;
- Prendre en compte les publics rencontrant des difficultés particulières dans l'élaboration de leur projet personnel et professionnel ;
- Promouvoir et valoriser les entreprises accueillant des stagiaires ou des jeunes en alternance ;
- Accompagner les établissements de formation dans leurs actions de promotion de l'alternance et de valorisation des métiers.

Opcw EP en Auvergne-Rhône-Alpes maintient un contact direct avec les parties prenantes de l'alternance grâce à ses équipes réparties sur le territoire régional. En plus de cultiver cette relation de proximité, Opcw EP digitalise ses services avec le « Hub de l'alternance », une plateforme d'intermédiation.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes assure en son sein la coordination du réseau des Centres d'Aide à la Décision (CAD) qui œuvrent pour l'orientation et la formation professionnelle des jeunes par la mobilisation de conseillers spécialisés.

## Opco EP en Auvergne-Rhône-Alpes

Opco EP, opérateur de compétences des Entreprises de Proximité, a été agréé sur les bases de l'accord constitutif signé par les organisations interprofessionnelles d'employeurs U2P et CPME et les cinq confédérations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO). Il recouvre les entreprises entrant dans le champ d'application de 54 branches professionnelles ainsi que des entreprises ne relevant pas d'une Convention Collective Nationale (CCN) ou d'un accord national de branche sur la formation, et dont l'activité principale relève du champ d'intervention de l'OPCO.

### Ses missions

- Apporter un appui technique aux branches adhérentes
  - Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)
  - Création des certifications professionnelles
  - Définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance
- Assurer un service de proximité pour les entreprises, en particulier pour les TPE-PME de moins de 50 salariés
  - Pour les accompagner dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité
  - Pour améliorer l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle, notamment par son financement dans le cadre du plan de développement de compétences
- Financer des dispositifs d'alternance  
Selon les niveaux de prises en charge fixés par les branches professionnelles
  - Contrat de professionnalisation
  - Contrat d'apprentissage
  - Promotion ou reconversion par alternance - « Pro-A »

### Opco EP en Auvergne-Rhône Alpes

- 100 collaborateurs
- 8 sites de proximité
- 12 % du périmètre national
- 59 000 entreprises adhérentes
- 223 000 salariés

## Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes

### Ses missions

- Établissement public d'État à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Économie et des Finances, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes agit pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie régionale et locale.
- Elle veille à ce que les intérêts généraux de l'artisanat soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et les réglementations, puis à la bonne mise en œuvre de ces politiques.
- Participant activement à l'attractivité du territoire par ses missions et ses actions, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes est un acteur incontournable du développement économique des entreprises artisanales.

### La Chambre de Métiers et de l'Artisanat en Auvergne-Rhône Alpes

- Présente dans les 12 départements de la région
- 650 collaborateurs
- 208 000 entreprises artisanales
- 311 000 salariés
- 24 000 apprentis

## Contacts presse

**Audrey STIMAMIGLIO**  
Directeur Marque et Communication  
CMA Auvergne-Rhône-Alpes  
04 72 44 15 62  
audrey.stimamiglio@cma-auvergnerhonealpes.fr

**Alice Tripoz**  
Communication  
Opco EP  
06 75 48 95 31  
alice.tripoz@opcoep.fr